

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DPA 100 Charte Bois Construction Publique Exemple de la région Île-de-France –
Approbation du principe de la signature par la Maire de Paris.

M. Jean-Louis MISSIKA et Mme Célia BLAUEL, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2015 par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de la signature de la Charte Bois Construction Publique Exemple de la région Île-de-France pour la période 2015/2020 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5^{ème} Commission et Mme Célia BLAUEL au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la Charte Bois Construction Publique Exemple de la région Île-de-France pour la période 2015/2020.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO